



Assurance habitation remboursement

Par **Maloem69**, le **10/05/2019** à **11:39**

BonjourrrrrrrNous avons subi une tempête importante l'année dernière.rnrnNous avons fait des devis et le montant global des réparations s'élèvent à 35000 €.rnrnNotre assureur vient de nous virer sur notre compte 6000 €, avec juste un courrier indiquant les montants de réparation.rnrnEst il dans la légalité ?

Par **goofyto8**, le **10/05/2019** à **11:55**

bonjour,rnrnil s'agit, peut-être d'un acompte.rnLe reste sera versé sur justification de l'exécution des travaux (factures)

Par **chaber**, le **10/05/2019** à **15:40**

bonjourrrrrrrvu l'énorme différence entre le devis fourni et l'indemnisation par l'assureur il serait utile de réclamer copie du rapport d'expert.rnrnSelon les clauses de votre contrat (relire les conditions générales) la somme reçue peut être une indemnisation immédiate franchise et vétusté déduites et il peut être prévu une indemnisation différée pour la vétusté sur justificatifs de réparations